



Ai je droit à une récompense sur un bien en donation

Par **pouicky**, le **20/01/2008** à **18:29**

lorsque j'ai connu mon futur mari, il construisait une maison sur le terrain de ses parents (la maison aussi) . ses parents avaient fait un petit emprunt pour lui car il était mineur à l'époque et sans revenu. nous avons vécu ensemble dans cette maison qui n'était pas terminée et nous avons continué à faire des travaux (on travaillait tous les deux). ensuite, nous nous sommes mariés sous la communauté, et 3 ans après le mariage, une donation de la maison a été faite au nom de mon mari seulement (on continuait à payer à 2 le crédit) et on investissait nos salaires pour continuer les travaux. les années sont passées et nous avons eu 2 enfants, puis nous avons décidé de déménager et d'acheter une autre maison (on a refait un crédit), mon mari a conservé la première maison et nous l'avons transformé en immeuble de rapport en créant 5 appartements à usage locatif. Plusieurs années après, nous divorçons, à ce jour il me doit la moitié de notre 2ème maison + une prestation compensatoire qu'il refuse de me verser (l'huissier est en route...)

Ma question est à ce jour mon ex mari jouit de la totalité d'un bien immobilier locatif dans lequel nous avons investi tous les deux c'est à dire qu'il encaisse des loyers de presque 2 500 euros/mois.

Nous sommes en pleine liquidation, que puis-je demander sur ce bien, ai- je droit à une récompense, même si aucun document n'est à mon nom.

Merci de me répondre et si vous voulez plus de renseignements n'hésitez pas à me demander.

npouicky